



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Ronald-Élie Houde, employé municipal (saisonnier)

Alexandre Desjardins, inspecteur en bâtiment et en environnement

Adresse courriel : alexandre.desjardins@mrcdesbasques.com

CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

M. Roger Lavoie, conseiller #1, pro-maire

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

M. Samuel Sirois, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi le 1er Mai 2023 à 19 H 30

Rapport Municipal

Avril 2023

CHEMIN D'HIVER / OUVERTURE DES ROUTES SECONDAIRES

Les membres du conseil autorisent Monsieur le maire Mario St-Louis à faire effectuer l'ouverture des routes secondaires par notre entrepreneur de chemin d'hiver à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai.

PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER / RENOUELEMENT ENTENTE DE GESTION

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi renouele l'entente de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 pour sa participation financière afin d'assumer 10% du supplément au loyer soit 66.66% du nombre de logement établi ce qui donne 8 logements sur 12.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #284 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #190 VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE À CELUI DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Un avis de motion a été donné concernant le projet de règlement #284 modifiant le règlement #190 visant la création d'un programme complémentaire à celui de la société d'habitation du Québec. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens.

DÉROGATION MINEURE #2023-01

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi accepte la demande de dérogation mineure #2023-01 présenté par Monsieur Samuel Pettigrew soit la construction d'un agrandissement sur le côté ouest de la maison située au 68, Rang 3 Ouest d'une dimension de 24p X 20p situé dans la marge de recul avant soit 8.70 m.

RÉSOLUTION DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT COLLECTIF

En vertu de l'article 678.0.2.3 du Code municipal du Québec, une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi avise la MRC des Basques qu'elle n'a aucun fonctionnaire qui consacre tout son temps de travail à tout ou partie du domaine relativement auquel la MRC a déclaré sa compétence. Elle ne possède également aucun équipement ou matériel qui deviendra inutile pour le motif que la municipalité perd la compétence.

RÉSOLUTION D'INTERVENTION SUITE À LA POSSIBLE DISPARITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi appuie la MRC des Basques dans leurs démarches en ce qui concerne la résolution #2023-03-22-4.9 qui a pour sujet Résolution d'intervention suite à la possible disparition de la Municipalité de Saint-Guy.

RÉSOLUTION DEMANDE AU MCC POUR GARANTIR L'ASSURABILITÉ DE TOUS LES IMMEUBLES PATRIMONIAUX À COÛT RAISONNABLE

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

RENOUVELLEMENT CARTE DE MEMBRE CORPORATIF CAPAB

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi renouvelle sa carte de membre corporatif pour l'année 2023-2024 au CAPAB pour un montant de 50\$.

SUIVI RENCONTRE COOPÉRATION INTER-MUNICIPALE EN LOISIRS

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi accepte d'aller de l'avant avec ce projet en autant que la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi soit eux aussi favorable à ce projet. Les coûts reliés à ce projet sont évalués à plus au moins 5000\$ par année et seraient payés en totalité par la municipalité par le fond général.

ENGAGEMENT OUVRIER MUNICIPAL

La Municipalité de Saint-Éloi engage Monsieur Ronald-Élie Houde en tant qu'ouvrier municipal pour la municipalité de Saint-Éloi à compter du 1^{er} mai 2023, qu'un contrat de travail définissant les conditions d'embauche, les tâches et les fonctions soit préparé prochainement et que Monsieur le Maire Mario St-Louis et Madame Annie Roussel Directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Éloi.

SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / DÉNEIGEMENT S. DESJARDINS / COMITÉ DE RELANCE

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2022-06-103;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut-être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Les Entreprises S. Desjardins inc. a franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention pour l'année 2023;

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 2656.50\$, représentant la deuxième année de remboursement de taxes sur l'évaluation du bâtiment pour l'année 2023, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci remette la subvention aux Entreprise S. Desjardins inc. telle que calculée par la directrice générale. Ceci étant le paiement final de la subvention.

ABAT-POUSSIÈRE

La Directrice générale informe les membres du conseil de l'appel d'offre fait par l'UMQ concernant le regroupement d'achat pour l'abat-poussière. Le prix est de 742.00\$/t et le fournisseur est Somavrac. Voir résolution 2022-11-196 pour l'adjudication du contrat.

BALAYAGE MÉCANISÉ

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi engage Monsieur Grégoire Dubé de Rivière-du-Loup au coût de 150\$/hrs plus taxes pour la mobilisation et pour effectuer le balayage de la rue Principale et de la Côte de la Montagne.

DEVIS LIGNE DE RUE

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi mandate la Directrice générale pour demander des soumissions à des entrepreneurs spécialisés en marquage de la chaussée pour la ligne centrale jaune et une autre soumission pour la ligne centrale jaune et les deux lignes de rives blanches pour une longueur approximative de 19 150 m.l. pour la ligne jaune et 38 300 m.l. pour les lignes de rives avec un taux de pose de peinture de 48l/km et de microbille de 0.6kg/l.

TAXE MUNICIPALE

Veillez prendre note que le deuxième versement de taxe sera dû le jeudi 4 mai. Payer par Accès-D, au comptoir de la caisse ou bien par la poste en nous envoyant un chèque. Merci de votre collaboration.

CORRECTIF - CORRECTIF – CORRECTIF

L'ÉVÉNEMENT CROISSANT, BEIGNE ET CAFÉ EST REPORTÉ AU 30 AVRIL

N'oubliez pas d'aviser Alvine au 418-898-5490 ou Louise au 581-648-8355 pour nous souligner votre intérêt à y participer afin que le Club des 50 ans et plus de Saint-Éloi "LES COPAINS D'ABORD" puisse s'organiser en conséquence.

C'est un rendez-vous le 30 avril, à la salle Adélarde-Godbout, à 10h00.

VIE ACTIVE SAINT-ÉLOI

Activités physiques animées par Louise Robert pour les 50 ans et +

Vous êtes les bienvenu(e)s à tous les mercredis à 10h00 à la résidence **Mon Chez Nous**. Vous n'avez besoin que d'une paire d'espadrille, accompagnée de votre bonne humeur! Ça se passe ici, dans **VOTRE** municipalité, à Saint-Éloi.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire...vous participez à votre convenance.

CHIENS

Le printemps est maintenant parmi nous et comme les années passées, nous demandons aux propriétaires des chiens demeurant autant au village que dans les rangs de bien vouloir attacher leur chien et de ramasser leur petit cadeau. Il n'est aucunement défendu de promener son chien sur le trottoir mais on demande aux propriétaires de ces compagnons de toujours respecter certaines règles de civisme comme de ne pas laisser votre animal errer sur les terrains privés et surtout de nettoyer les lieux quand votre animal doit satisfaire ses besoins naturels. Il s'agit de simples règles de respect envers les autres promeneurs et envers la propriété privée. Il ne faut pas oublier qu'un chien qui frappe une voiture engendre des frais à son propriétaire étant donné qu'il a occasionné des bris à un bien d'autrui. De plus, tout gardien d'un chien dans les limites de la municipalité doit le faire enregistrer, numéroter, décrire, licencier pour avoir sa médaille. Cet enregistrement se fait au bureau de la municipalité au coût de 5\$. Voir Règlement #266 sur notre site internet.

CÉLÉBRATION

Dimanche 23 avril à 10h, il y aura une messe à la salle Adélarde Godbout.

RÉSIDENCE MON CHEZ NOUS

Beau logement à louer avec subvention gouvernementale, 3½ avec services et activités, chambre fermée, repas, service de ménage, très bien situé, chauffé et éclairé. Pour plus d'informations, communiquez au (418) 898-3214.

UNE COLLECTE SPÉCIALE DES GROS REBUTS SE FERA BIENTÔT DANS VOTRE MUNICIPALITÉ : 4 MAI 2023

Sortez les gros rebuts près de la route le soir précédant la cueillette et, si possible, séparez le métal du reste des encombrants afin de faciliter la collecte.

C'est quoi un gros rebut? Un gros rebut, comme son nom l'indique, est un résidu domestique trop volumineux pour être placé dans votre bac de vidanges.

Quels sont les gros rebuts qui seront ramassés? En particulier, les gros rebuts d'origine domestique suivants seront ramassés : meubles de maison ou de parterre, appareils ménagers sans réfrigération, tapis, éviers, baignoires, réservoirs d'eau chaude, barbecues sans bonbonne de gaz, matelas.

Où iront les gros rebuts ramassés? Les gros rebuts qui seront ramassés sont destinés à l'enfouissement au site de Cacouna. C'est pourquoi plusieurs objets pouvant être recyclés à votre Écocentre de Notre-Dame-des-Neiges ne seront pas ramassés lors de cette collecte de gros rebuts.

Quels sont les principaux résidus qui NE SERONT PAS acceptés ni ramassés?

Les débris de construction et de démolition (par exemple : bois, porte, fenêtre, gypse, bardeau, brique, ciment, asphalte). Les résidus verts tels que branches, pelouse, plants ou feuilles. Les pneus et pièces d'automobile. Les résidus commerciaux, industriels ou agricoles. Les matières contaminées ou dangereuses. Les équipements électroniques tels que téléviseur, télécopieur, téléphone, système de son, baladeur, jeu vidéo, appareil photo numérique, photocopieur, ordinateur et leurs accessoires.

PRÊT D'ÉQUIPEMENTS

Prêt d'équipements de siège de toilette, déambulateur, marchette, chaise de bain, chaise d'aisance, etc. La gériatrie sociale souhaite faire le lien entre les aînés et les services dont ils ont besoin pour préserver leur autonomie. Contactez-nous 418-851-2144. Service gratuit.

VOTRE ÉCOCENTRE : À VOTRE SERVICE - SAISON 2023

Horaire: du mercredi au samedi, de 8h à 12h et de 13h à 16h, du 3 mai au 11 novembre 2023, situé au 2, route à Coeur à Notre-Dame-des-Neiges.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

- **Vêtements en bon état, Électroménagers, Appareils électriques**
- **Matériaux de construction :** Bois traité ou peint, gypse, bardeau de cèdre, cannexel, clappbord de masonite, vitre, porcelaine, céramique, tuiles de plafond cartonées, fenêtres en bois, bardeau d'asphalte : coût de disposition de 1\$/piéd³
- **Encombrants :** sofas, poêles, réfrigérateurs, tables. ***Tous les meubles réutilisables peuvent être acheminés directement au Projet de préparation à l'emploi en récupération, au 20 rue Congrégation à Trois-Pistoles! Nouvelle tarification : un frais 5\$ s'applique aux meubles rembourrés comme les divans, matelas, fauteuils ou autres.*** Pour les meubles non-rembourrés qui ne peuvent être réutilisés, ils doivent être démontés par le client avant d'être placés dans les conteneurs
- **Métal :** tuyaux, jantes de pneus, clôtures, gouttières, tôles ou toute pièce métallique
- **Petits moteurs, Matériel électronique**
- **Résidus domestiques Pneus de véhicules automobiles dangereux (RDD) :** huiles, peintures, solvants, piles, batterie de véhicules, produits d'entretien ménager, acides, pesticides, bombonnes de propane
- **Résidus verts :** feuilles mortes, gazon, branches

MATIÈRES REFUSÉES : BPC, produits explosifs et munitions, cyanure, déchets domestiques (sacs verts), pièces d'automobiles, spa, toile de piscine, carcasses d'animaux, déchets radioactifs et biomédicaux, résidus dangereux des entreprises, terre contaminée, tubulure d'érablière (peut être acheminé à l'Écocentre de Squatec), amiante, cendres, déblais d'excavation, branches d'arbres de plus de 4 pouces, tout chargement supérieur à une remorque domestique (6 ou 10 roues).

TARIF : Le service est payant (1\$/piéd cube) pour les entreprises et gratuit pour les citoyens jusqu'à concurrence de 200 piéd cube (environ 3 remorques de 4X8X2 piéd). Au-delà de cette quantité, le tarif de 1\$/piéd cube s'applique.

RÈGLEMENTS :

- Ce site est à l'usage exclusif des citoyens ou entreprises dont la résidence ou le lieu d'affaires est situé dans la MRC des Basques
- L'utilisateur doit éteindre le moteur du véhicule avant de décharger les matières, trier lui-même les matières apportées et les déposer aux endroits indiqués
- Les enfants doivent demeurer dans le véhicule, il est interdit de descendre dans les conteneurs, il est interdit de fumer et de transvider des liquides sur le site
- Les résidus domestiques dangereux des entreprises ne sont pas acceptés
- Il est interdit de laisser des matières sur place en dehors des heures d'ouverture

Pour info : 418 851-1366 www.recuperationdesbasques.com



8 ASTUCES POUR UN MENAGE DU PRINTEMPS ECOLO ET REUSSI

1. Réparer et réemployer vos objets : Réparez vous-même ou faites appel à un professionnel. Réemployez en transformant vos vieux vêtements en guenilles ou un pneu en balançoire.
2. Donner ou vendre vos objets : En passant par des sites de ventes en ligne, des friperies ou en organisant une vente de garage. Le choix #1 pour ne pas jeter des objets encore bons!
3. Utiliser l'écocentre : Pour vos meubles, bois, pneus, pots de peinture, etc., l'écocentre est une destination incontournable pour assurer le recyclage de vos matériaux en bon ou en mauvais état!
4. Économiser l'eau : Utilisez un seau ou de l'eau de pluie pour le nettoyage de votre voiture ou de votre vélo. Pour l'entrée, un bon vieux balai fera certainement l'affaire!
5. Utiliser des produits écolo : Cherchez la certification ÉcoLogo ou optez pour des nettoyeurs naturels efficaces comme le vinaigre, le bicarbonate de soude ou le citron!
6. Gérer vos déchets : Utilisez vos trois bacs en n'y mettant que les matières acceptées. Attention! La poussière, les vieux torchons et les essuie-tout imbibés de produits toxiques vont au bac à déchets!
7. Participer au Défi Pissenlits : Retardez la tonte de votre gazon pour laisser vivre les pissenlits. Il s'agit d'une des premières et seules sources de nourriture des abeilles, qui en ont besoin pour entamer en force une nouvelle saison de pollinisation!
8. Pratiquer l'herbicyclage : En laissant les retailles de gazon au sol, il sera mieux protégé, la pelouse plus verte et elle demandera moins d'eau!

En résumé : Votre maison sera bien plus propre si votre ménage est sain pour vous et pour la planète! À vous de jouer! Des Questions ?